

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2006 N°44 /
21 décembre 2006

- | | |
|---|----|
| 1. Décision du 20 décembre 2006 portant délégation de signature du Président au directeur général | P2 |
| 2. Décision du 20 décembre 2003 portant délégation de signature du Directeur général à Monsieur Pierre GERAUD | P3 |
| 3. Délibération relative à l'acquisition du bâtiment Z situé Port Rambaud à Lyon 2 ^{ème} en vue de sa valorisation | |

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la mission administration générale/défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex

DECISION DU 20 DECEMBRE 2006
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

JE SOUSSIGNE

François BORDRY, agissant en qualité de Président de l'établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial dénommé VOIES NAVIGABLES DE FRANCE, dont le siège social est à Béthune (62400), 175 rue Ludovic Boutleux, et immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Béthune sous le numéro 552 017 303.

Nommé à cette fonction en vertu d'un décret du 13 juillet 2006, habilité à l'effet des présente en vertu de la délibération du conseil d'administration en date du 13 décembre 2006.

Donne mandat à Monsieur François GAUTHEY, Directeur général de VOIES NAVIGABLES DE FRANCE à l'effet de signer en son nom :

un acte à recevoir par maître Pierre-Yves SYLVESTRE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Olivier PORTE, Jean-Yves HUBLLOT, Pierre-Yves SYLVESTRE, Jean-Pascal ROUX, Xavier LEVRAULT, Damien BRAC de la PERRIERE, Stéphanie SENETERRE-DURAND, Jacques BERAT, Notaires Associés », contenant acquisition au profit de VNF du bien immobilier situé quai Rambaud à Lyon 2ème, cadastré BH 33, BH 34 et BH 38 d'une contenance de 14a 27ca et soutenant un immeuble bâti dénommé « Bâtiment Z » moyennant un prix d'achat de DEUX CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (231.000,00 EUR).

Aux effets ci-dessus, signer tous actes et pièces, convenir de toutes charges et conditions et généralement faire le nécessaire.

Fait à Paris
Le 20 décembre 2006

Le Président

signé

François BORDRY

Faire précéder la signature des mots « bon pour mandat »

DECISION DU 20 DECEMBRE 2006
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

JE SOUSSIGNE

François GAUTHEY, agissant en qualité de Directeur général de l'établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial dénommé VOIES NAVIGABLES DE FRANCE, dont le siège social est à Béthune (62400), 175 rue Ludovic Boutleux, et immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Béthune sous le numéro 552 017 303.

Nommé à cette fonction en vertu d'un décret du 7 février 2006, habilité à l'effet des présente en vertu de la décision du Président en date de ce jour.

Donne mandat à Monsieur Pierre GERAUD, Responsable du Bureau Juridique à l'effet de signer en son nom :

un acte à recevoir par maître Pierre-Yves SYLVESTRE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Olivier PORTE, Jean-Yves HUBLLOT, Pierre-Yves SYLVESTRE, Jean-Pascal ROUX, Xavier LEVRAULT, Damien BRAC de la PERRIERE, Stéphanie SENETERRE-DURAND, Jacques BERAT, Notaires Associés », contenant acquisition au profit de VNF du bien immobilier situé quai Rambaud à Lyon 2ème, cadastré BH 33, BH 34 et BH 38 d'une contenance de 14a 27ca et soutenant un immeuble bâti dénommé « Bâtiment Z » moyennant un prix d'achat de DEUX CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (231.000,00 EUR).

Aux effets ci-dessus, signer tous actes et pièces, convenir de toutes charges et conditions et généralement faire le nécessaire.

Fait à Béthune
Le 20 décembre 2006

Le Directeur Général

signé

François GAUTHEY

Faire précéder la signature des mots « bon pour mandat »

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2006

**DELIBERATION RELATIVE A L'ACQUISITION DU BATIMENT Z
SITUE PORT RAMBAUD A LYON 2^{ème} EN VUE DE SA VALORISATION**

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n°91-796 du 20 août 1991 relatif au domaine confié à Voies navigables de France, et notamment son article 8 alinéa 2,

Vu le rapport présenté en séance,

Le conseil d'administration de Voies navigables de France décide :

Article 1

Le président de Voies navigables de France est autorisé à procéder à l'acquisition du bien immobilier situé quai Rambaud à Lyon 2^{ème}, soutenant un immeuble bâti dénommé « Bâtiment Z » au prix d'achat de DEUX CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (231.000,00 EUR).

Article 2

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel des actes de VNF.

Le président du conseil d'administration


François BORDRY

Le directeur des affaires juridiques
et de la commande publique
secrétaire du conseil d'administration


Jean-Pierre BOUCHUT